

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 7 JUIN 2022, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 31 mai 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIER Gisèle, DOIX Thierry (arrivé à 20H20), MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, MORAND Céline, BURDET Nelly, HORNECKER Justine, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES : Mme ROUX-NOUVEL Florence par M. VINCENZI Walter
Mme PALLUEL-BLANC Célia par M. FRISON-ROCHE Christian
M. JOGUET Mathieu par Mme BURDET Nelly
Mme CRESSENS Annick par Mme VIARD-GAUDIN Eliette

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIALLET Bruno

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de donner un avis de principe, ce qui est accepté, pour un projet de microcentrale et le dossier relatif à l'accueil permanent des enfants au sein de la garderie La Clé des Cimes.

L'ensemble du Conseil municipal adresse à Monsieur Mathieu JOGUET, Conseiller municipal, ses vœux de prompt rétablissement.

➤ PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SEMAB SAISON 2021/2022

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'affermage, liant la Commune de Beaufort et la SEMAB pour l'exploitation du domaine skiable d'Arêches-Beaufort, prévoit que l'exploitant présente devant le Conseil municipal, chaque année, le bilan d'activités de l'année écoulée.

Monsieur Laurent FILLON, Directeur de la SEMAB, présente le bilan de la saison d'hiver 2021/2022, marquée par la mise en service de la nouvelle télécabine du Bois assurant la liaison entre les secteurs du Planay et du Grand-Mont. Cette saison est également la saison du retour à la normale après la saison blanche 2020/2021 (non-ouverture des remontées mécaniques au regard de la crise sanitaire)

et la saison 2019/2020 au cours de laquelle les remontées mécaniques ont été fermées prématurément le 15 mars. A la veille de cette nouvelle saison, des incertitudes en lien avec le COVID étaient présentes : obligation de pass sanitaire pour le personnel et nécessité de mettre en place des contrôles auprès de 10 % des clients. Malgré cela, l'ensemble du domaine a pu être ouvert en temps et en heures.

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 623 991 € TTC (3 926 416 € en 2019/2020, saison marquée par la fermeture anticipée au 15 mars 2020, 3 927 916 € en 2018/2019), soit une augmentation de 18 % intégrant une augmentation des tarifs des forfaits de 5 %. Ces bons chiffres se situent dans la moyenne de l'ensemble des stations. Il est précisé que 47 % du chiffre d'affaires est réalisé pendant les 4 semaines des vacances de février. Le nombre de jours d'exploitation est de 124 (85 en 2019/2020 et 107 en 2018/2019).

Le nombre de journées skieurs s'élève à 254 403 et est en augmentation de 10 % par rapport à la saison 2018/2019 (235 054 en 2018/2019). Le nombre total de passages aux remontées mécaniques s'élève à 2 387 312.

4 000 heures de damage ont été réalisées sur l'ensemble du domaine.

La mise en exploitation de la télécabine du Bois (146 496 passages et 70 000 à la descente) a contribué à modifier les flux skieurs sur le domaine skiable en permettant aux skieurs débutants d'accéder facilement au secteur du Cuvy et de profiter du domaine ensoleillé constitué de la piste des Bonnets rouges, des Grangettes et du secteur Rognoux (le nombre de passage aux Bonnets rouges est de 317 677, en nette augmentation).

Les ventes ont augmenté sur le secteur du Planay (en lien avec la télécabine du Bois).

Le forfait randonneurs est en augmentation (1,8 % du chiffre d'affaires), tout comme le forfait accès piétons (14 152 titres / 9 517 en 2018/2019).

Le domaine nordique de Marcôt a bénéficié d'une large période d'ouverture (94 jours), générant un chiffre d'affaires de 18 447 €.

Monsieur Laurent FILLION évoque par ailleurs le contenu de l'enquête satisfaction clients : la note de satisfaction obtenue par la station d'Arêches-Beaufort s'élève à 8,5 / 10 (en 3^{ème} position), avec 80 % de clients satisfaits. Il est précisé qu'un des motifs d'insatisfaction des clients dans le passé était le manque de liaison, ce qui n'a plus lieu d'être avec la télécabine du Bois.

Monsieur le Maire félicite d'une part les équipes de la SEMAB qui ont contribué à ce bilan satisfaisant, mais adresse également ses félicitations à l'ensemble des partenaires de la station dont le travail a permis cette saison satisfaisante d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Il rappelle les chiffres présentés par Arlysère dans le cadre du dossier SCOT qui indiquent que la saison d'hiver génère un chiffre d'affaires global de 26 M d'€ sur la station.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activités de la SEMAB pour la saison 2021/2022.

➤ CAMPING MUNICIPAL DE DOMELIN - DECISION S'AGISSANT DU CHOIX DU SIGNATAIRE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

Le Conseil prend connaissance de l'analyse des candidatures reçues pour l'établissement d'un Bail Emphytéotique Administratif pour la gestion du camping de Domelin, bail permettant notamment la mise en œuvre du projet de développement.

Deux candidats (ONLYCAMP, filiale du groupe HUTTOPIA et la SARL LIDIL) ont remis une offre qui a fait l'objet d'une analyse par le cabinet PROTOURISME, suivie d'une négociation avec les deux candidats. Par suite, l'ensemble des élus a pu bénéficier d'une restitution de l'analyse définitive proposant de retenir l'offre d'ONLYCAMP, représentée par Monsieur Axel PENIN.

Cette entreprise propose un positionnement pour un camping nature, simple et authentique à la montagne, valorisant les acteurs locaux. L'objectif d'évoluer vers un classement 3 étoiles sera mis en œuvre par l'implantation de 30 locatifs (10 tentes toile et bois, 15 chalets, 5 tiny-houses) sur le terrain de l'ancienne CCAS, tout en conservant une offre importante d'emplacements nus et d'emplacements de camping-cars.

La rénovation du bâtiment d'accueil et des sanitaires est également prévue.

Le programme d'investissement s'élève à 2,9 M d'€ sur la durée du bail de 35 ans.

Cet investissement proposé par ONLYCAMP, qui souhaite faire du site de Beaufort un modèle pour la marque, contribuera à une augmentation du chiffre d'affaires prévisionnel conséquente (de 110 000 € actuellement à 350 000 € en 3 ans).

La redevance qui sera versée à la collectivité sera constituée d'une part fixe de 10 000 € indexée sur l'indice des loyers et une part variable selon le chiffre d'affaires.

Il est précisé que, contrairement à un contrat de délégation de service public, la Commune ne validera plus les tarifs applicables.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de signer le Bail Emphytéotique Administratif avec l'entreprise ONLYCAMP, étant précisé que le bail pourra être signé en début d'automne, après accomplissement des formalités administratives.

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA RESTITUTION DE LA COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME » A LA MAIRIE DE VILLARD SUR DORON

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la restitution de la compétence « promotion du tourisme » dont la création d'Offices de tourisme à la Commune de Villard sur Doron, en application de la loi du 21 février 2022 dite 3DS, permettant aux Communes touristiques appartenant à une Communauté d'agglomération de retrouver cette compétence, étant précisé que l'aboutissement de cette démarche nécessite l'accord de toutes les Communes constituant l'agglomération.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION ACQUISITION VEHICULE ASSURANT LE DENEIGEMENT

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental (FDEC) pour l'acquisition d'un véhicule à usage mixte contribuant à la viabilité hivernale.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION CREATION DE LA DESSERTE FORESTIERE DES VILLES (SECTEUR BALSETET)

Le Conseil prend connaissance du projet établi par l'ONF et des échanges intervenus avec les propriétaires de terrains concernés par la création de la desserte forestière des Villes secteur Balsetet et sollicite à l'unanimité une subvention auprès du FEADER, de la Région, du Conseil Savoie Mont-Blanc et de l'Etat au titre de leur politique forestière.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION RENOUVELLEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la rénovation de son éclairage public (passage en LED), la Commune peut solliciter des aides auprès d'Arlysère dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ainsi qu'auprès du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de déposer des dossiers de demande de subvention auprès d'Arlysère dans ce cadre.

Un débat s'engage portant sur l'intérêt, à des fins d'économie d'énergie, d'éteindre l'éclairage public sur certains secteurs pour la nuit (à partir de 23h). Cette question a d'ores et déjà été évoquée à plusieurs reprises mais sa mise en œuvre nécessite des investissements sur le réseau (pose d'horloges). Une réunion de travail spécifique, associant les élus et services techniques, sera organisée prochainement.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des décisions modificatives budgétaires pour les budgets domaine skiable et général, permettant des ajustements de crédits budgétaires.

➤ VENTE D'UNE CAVE AU SEIN DES LOCAUX DE LA TRESORERIE DE BEAUFORT

Monsieur le Maire rappelle que les formalités administratives permettant la vente à Madame Marie BOCHET des anciens locaux de la Trésorerie sont en cours.

Madame Eva MEILLEUR a d'ores et déjà fait part de son intérêt pour acheter une cave située en sous-sol et attenante à son espace de stockage.

Au regard de l'accord de Madame Marie BOCHET, le Conseil décide, à l'unanimité, de vendre cette cave à Madame Eva MEILLEUR au prix de 500 €.

➤ LOTISSEMENT DE LA MARZELLAZ – DECISION S'AGISSANT DE L'ATTRIBUTION DU LOT N° 12

Le Conseil prend connaissance de la demande de Monsieur Rémy PYTHON-CURT et de sa compagne de confirmer l'acquisition du lot n° 12 du lotissement de La Marzellaz et décide à l'unanimité de valider cette demande, étant précisé que leur projet répond aux critères fixés.

➤ LOTISSEMENT DE LA MARZELLAZ – MISE EN VENTE DU LOT N° 1

Le Conseil décide de mettre en vente à nouveau le lot n° 1 du lotissement de La Marzellaz, ce dernier n'ayant été choisi par aucun des candidats ayant répondu à la consultation de la collectivité.

Le prix de vente est établi à 54 275 € et les demandes devront être déposées avant le 12 juillet. Les offres devront respecter le cahier des charges défini pour l'ensemble des lots de La Marzellaz.

➤ CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE SMBVA POUR LA GESTION SEDIMENTAIRE DE L'ESPACE DE REGULATION DU TORRENT DU BERSEND

Monsieur Thierry DOIX, Adjoint aux travaux, présente au Conseil la convention à intervenir avec le SMBVA, l'Etat et EDF, convention relative à la gestion sédimentaire de l'espace de régulation du torrent du Bersend, et rend compte à l'assemblée des échanges intervenus lors de deux réunions associant les différentes parties.

La maîtrise d'ouvrage de ces aménagements sera assurée par le SMBVA dans le cadre de sa compétence GEMAPI qui permettront de retrouver, par curage, un volume de stockage de 25 000 m³ de matériaux dans l'espace actuel situé à l'aval de la route départementale 925.

Le montant des travaux en 2022 s'élève à 360 000 €, montant pour lequel des participations financières auprès du Département, de l'Etat et de EDF sont sollicitées, la Commune de Beaufort ayant quant à elle contribué à la gestion en urgence du site pour un montant de l'ordre de 50 000 €, prévoyant également l'acquisition des terrains.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention, étant précisé que le tour de table financier n'est pas bouclé à ce jour, seul le Conseil départemental ayant confirmé sa participation financière.

➤ CONVENTIONS DE SERVITUDE ENEDIS SECTEUR MARCOT

Le Conseil prend connaissance de la demande d'ENEDIS que soit établie une servitude pour permettre l'installation d'une ligne électrique souterraine dans le secteur de Marcôt et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés sur la Commune.

➤ COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE POUR FONCTIONNEMENT GARDERIE D'ARECHES

Madame Eliette VIARD-GAUDIN, Présidente de l'association Les Petites Frimousses, informe le Conseil des récentes évolutions s'agissant du fonctionnement de la garderie : en effet, pour répondre à un besoin de garde d'enfants sur le secteur d'Arêches en fin d'hiver 2022, la garderie saisonnière, située à La Clé des Cimes, a sollicité et obtenu de la part de la PMI l'autorisation de fonctionner au-delà de la saison d'hiver selon le dispositif « micro-crèche ». Il est rappelé qu'une réflexion importante est en cours afin d'optimiser le fonctionnement de cette garderie et de répondre à l'accueil des familles en résidence principale et des saisonniers pour lesquels le besoin de garde est permanent. Les élues accompagnées de Madame Malika BOULEGHEB, Directrice de la garderie, se sont rendues en Maurienne pour visiter des structures fonctionnant de cette façon.

Afin de poursuivre la démarche (auprès des services de la PMI et de la CAF), il est nécessaire d'obtenir de la part du Conseil municipal un avis de principe, ce qui est accordé à l'unanimité

➤ COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Ressources humaines / communication :

- L'audit relatif au fonctionnement de la collectivité fera l'objet d'une restitution auprès du Conseil municipal le 11 juillet prochain et auprès du personnel en septembre 2022. Un groupe de travail sera par suite mis en place pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions d'organisation
- Une Lettre d'info est en cours de préparation pour une diffusion début juillet 2022

Agriculture :

- Le maintien du label PEFC nécessite l'intégration de parcelles non soumises au régime forestier à ce dernier : une décision en ce sens sera prise lors du Conseil municipal du 11 juillet 2022
- Vente de coupes de printemps le 16 juin 2022 (2 coupes) : Monsieur Thierry DOIX et Madame Gisèle MOLLIET participeront à cette vente

Patrimoine / projet LA CAYERE :

- Point sur l'avancement du projet maraîchage à La Cayère
- La souscription destinée à mobiliser des financements pour la réhabilitation de la ferme a été lancée le 21 mai dernier
- La pose de la roue hydraulique du moulin est prévue les 20 et 21 juin prochain en présence des entreprises locales intervenant dans le domaine du bois
- L'inauguration du four à pain est prévue le 26 juin prochain dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Service à la population :

- Education : une clé USB sera offerte par la Commune aux 18 CM2 qui entrent en 6^{ème} en complément des bons cadeaux en librairie par les Associations de Parents d'Elèves

- Médiathèque : au regard de la prolongation de l'arrêt de la Responsable de la Médiathèque, il est décidé de recruter une personne pour l'été 2022, ce afin d'assurer les permanences dans des conditions optimales
- L'assemblée générale du Football club est prévue le 26 juin 2022

Urbanisme :

- Le dossier d'urbanisme pour la réhabilitation de la maison Simond a été déposé, ce dernier conditionnant la vente à l'entreprise BMP CONCEPT.

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée procède au tirage au sort des 6 jurés d'assises (dont 2 titulaires) effectué à partir de la liste électorale dans les conditions prévues et prend connaissance des informations suivantes :

- Publication électronique des actes administratifs : le Conseil opte pour la publicité des actes par affichage
- Projet de création d'une microcentrale : Monsieur Thierry DOIX informe le Conseil des échanges intervenus avec les Communes de Villard sur Doron et d'Hauteluce, visant à l'installation d'une microcentrale sur le ruisseau du Manant. Le Conseil est sur le principe favorable à cette démarche qui générera des retombées fiscales sans investissement de la part de la collectivité
- Marchés en cours d'attribution :
Déconstruction de la salle paroissiale d'Arêches : entreprise CPV au montant de 17 532 €
Coupe à câble de Sainte-Barbe : entreprise Travaux du Val d'Arly au montant de 83 500 €
- La soirée rassemblant l'ensemble des élus du beaufortain est prévue à la salle de l'Infernet d'Hauteluce le vendredi 24 juin 2022
- Gestion des évènements et animations : il est rappelé que les demandes de matériel et d'arrêts municipaux doivent obligatoirement être transmis au secrétariat de la Mairie de Beaufort
- Commissions municipales : des modifications marginales des compositions des commissions pourront être envisagées dans le courant de l'été, afin de tenir compte des souhaits d'élus après deux ans de fonctionnement
- Fête des 100 ans de la Pierra Menta : un événement sera organisé par le CAF le 9 juillet 2022 au col du Bresson (en partenariat à l'Office de tourisme et la Commune de Beaufort). Une exposition photo complètera cet évènement
- Le repas des aînés est organisé le vendredi 10 juin avec la participation des enfants des deux écoles, la prestation étant assurée par Le Boëtet



Le Maire,

[Signature]

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 11 JUILLET 2022**